

MISE AU POINT DE L'ASSOCIATION ALLONS AU CINEMA (AAC)

Concerne : notre réserve financière, notre demande de subvention et leurs utilisations

Un rappel : L'association Allons au cinéma (AAC) créée en 2002 pour revitaliser le cinéma à St Julien fut gestionnaire du cinéma ROUGE & NOIR de son ouverture en septembre 2007 jusqu'en août 2023 dans le cadre de 3 contrats (DSP ou Régie intéressée) passés avec la Mairie de St Julien, suite à appel d'offre (sous 3 mandats de 3 maires successifs).

Au cours de ces 3 contrats, AAC recevait une rémunération sous forme de versements de la Mairie : une partie fixe contractuelle et une partie variable de la recette nette billetterie ; AAC reversant à la Mairie la recette nette (recette brute moins la part versée aux distributeurs, 50% environ).

Durant ces 16 années d'exploitation, AAC ayant bien géré le cinéma, a accumulé une marge de quelques milliers d'euros qu'elle a placés sur un compte en banque en vue du projet d'avoir une 2^{ème} salle, projet souhaité dès l'ouverture de la première salle de 123 sièges et mis à l'étude dès 2018 (étude de marché Hexacom).

En 2020, AAC bénéficiait donc d'une réserve de 80.000 € destinée à contribuer à la réalisation de cette 2^{ème} salle. La décision de principe de sponsoriser la future 2^{ème} salle fut prise dès 2019 et une motion l'a approuvée lors de l'AG du 13 octobre 2020.

Il faut savoir que les cinémas mono-écran ont et auront la vie dure compte-tenu des difficultés d'obtenir, de la part des distributeurs, en 1^{ère} ou 2^{ème} semaine voire 3^{ème} semaine d'exploitation, les films nouvellement sortis, avec leur exigence de projeter un nombre important de séances (7 voire 10 séances par semaine ce qui est impossible pour un mono-écran).

Par ailleurs, en tant qu'association loi 1901, AAC n'a évidemment pas pour but d'accumuler des bénéfices mais en tant qu'employeur durant 16 ans, elle se devait de constituer une réserve pour faire face aux aléas financiers tels que rupture conventionnelle, prud'hommes, remplacements des salariés absents et /ou départs.

Rappelons aussi que cette épargne financière et son placement ont toujours été clairs et limpides, présentés dans les comptes annuels, approuvés par le CA (où la Mairie est membre de droit) et par l'AG de AAC.

Enfin, en ce qui concerne la demande de subvention annuelle de AAC en 2026, elle correspond à la convention signée avec la Mairie pour la période 2023/2027, convention qui nous demande, outre les tâches d'accueil et d'animation du cinéma, de financer une activité culturelle déficitaire mais importante : l'analyse de films qui sous-tend la location du film pour une projection unique et l'appointement de l'intervenant spécialiste de cinéma.